
Discours du citoyen Devaux, adjudant-général à l'armée de Sambre-et-Meuse qui apporte les clefs de la ville et du château de Namur et annonce les nouvelles victoires, lors de la séance du 2 thermidor an II (20 juillet 1794)

Jean-Marie Collot d'Herbois, Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Collot d'Herbois Jean-Marie, Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Discours du citoyen Devaux, adjudant-général à l'armée de Sambre-et-Meuse qui apporte les clefs de la ville et du château de Namur et annonce les nouvelles victoires, lors de la séance du 2 thermidor an II (20 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 370-371;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24070_t1_0370_0000_10

Fichier pdf généré le 21/07/2021

tives aux envoyés des autorités constituées, qui fourmillent depuis quelques jours à Paris; ils se sont occupés encore de renvoyer dans leur domicile les citoyens qui se sont soustraits à des mandats d'arrêt, et qui viennent conspirer à Paris; il en est d'autres qui, revêtus de fonctions publiques, ont été suspendus ou renvoyés, et qui viennent chercher l'impunité et les complots à côté de la Convention nationale. C'est toujours sur Paris que nous devons avoir nos regards, à cause de son immense population, et de l'insuffisance de la police; c'est à Paris que le gouvernement anglais a voulu donner la Vendée; c'est à Paris que Londres a voulu faire présent des banquets civiques, qui livrèrent Toulon; c'est sur Paris que les coalisés battus veulent déverser leur désespoir; leurs vices et leurs forfaits. Mais avec l'union des patriotes, la vigilance des Sociétés populaires, le zèle des comités, le courage des armées et les vertus de la Convention nationale, la république n'a plus de danger à courir, et la liberté triomphera à Paris comme dans la Belgique et sur toutes nos frontières. (*On applaudit.*) (1).

[BARÈRE] propose un projet de décret, qui est adopté par la Convention nationale dans les termes suivans :

« Art. I. - Les citoyens qui se sont soustraits à l'exécution de mandats d'arrêts, et tous ceux qui, revêtus de fonctions publiques, ont été suspendus ou remplacés, sont tenus de sortir de Paris dans trois jours, et de se rendre dans leur domicile dans le courant de 2 décades; passé lequel délai, ils seront réputés émigrés et punis comme tels.

» Ils justifieront de leur retour, dans le délai prescrit, devant les comités de surveillance du lieu de leur dernier domicile.

« II. - Tous envoyés ou commissaires, ou membres des autorités constituées, sont tenus, sous peine de destitution encourue par le seul fait, de retourner incessamment dans leur domicile et de justifier de leur retour devant leur municipalité dans le délai d'une décade pour ceux qui sont à cinquante lieues de distance de Paris, et de 2 décades pour ceux qui sont à de plus grandes distances.

« III. - L'insertion du présent décret dans le bulletin tiendra lieu de publication. » (2).

[Adopté à l'unanimité au milieu des applaudissements.]

(1) *Mon.*, XXI, 266 et 268.

(2) *P.V.*, XLII, 77. Minute de la main de Barère. Décret n° 10 009. Reproduit dans *Bⁱⁿ*, 2 therm. *Débats*, n° 668; *M.U.*, XLIII, 45, 56-60; *J. Perlet*, n°s 666, 668; *J. Sablier*, n°s 1450, 1454; *Mess. Soir*, n°s 700, 702, 703; *C. Eg.*, n°s 701, 702; *F.S.P.*, n°s 381, 382; *J. Mont.*, n° 85; *Audit. nat.*, n° 665; *Ann. R.F.*, n°s 231 et 232; *C. univ.*, n° 932; *J. Paris*, n° 567; *Rép.*, n° 213; *J. Fr.*, n°s 664, 665; *J. univ.*, n° 1701; *J. S. Culottes*, n°s 521, 522; *Ann. patr.*, n° DLXVI. Voir ci-après, séances du 3 therm., n° 57, et 5 therm., n° 59.

Un défenseur de la patrie paroît à la barre; il apporte les drapeaux ennemis pris à Landrecies; et prononce le discours suivant :

Citoyens représentans,

Voici les vils drapeaux qui n'ont que trop long-temps souillé les murs de Landrecies, livrée par la trahison à nos lâches ennemis. [*Applaudissements.*]

Graces vous soient rendues, immortels représentans ! Votre décret a été, pour l'armée et les généreuses gardes républicaines des communes de Maubeuge, Avesnes et de Réunion-sur-Oise, le signal de la victoire, et celui de la terreur pour les satellites des tyrans [*Applaudissements*]. Les lâches n'ont dû leurs succès éphémères qu'à la perfidie, et ils doivent leur défaite et leur mort à la justice, à la probité et au courage que vous avez mis à l'ordre du jour dans la République et dans les armées.

Ce discours est accueilli par de vifs applaudissements : la mention honorable, l'insertion au bulletin, sont décrétées, et le pétitionnaire obtient les honneurs de la séance (1).

Le président répond à l'officier que c'est par les exploits des républicains que la victoire expie les triomphes qu'elle accorda quelquefois aux armes des tyrans. Chaque jour est le lendemain d'une bataille livrée heureusement; chaque jour est la veille d'une victoire nouvelle. (*On applaudit.*)

L'officier entre dans la salle au milieu des applaudissements (2).

COLLOT D'HERBOIS : « Jamais la victoire n'offrit plus de trophées aux hommes libres. Chaque jour est le lendemain d'une bataille livrée heureusement; chaque jour est la veille d'un nouveau triomphe. Dites à vos braves frères d'armes que les représentans du peuple sont jaloux de partager leurs dangers et concourent avec eux à la chute des trônes » (3).

Le citoyen Devaux, adjudant-général à l'armée de Sambre-et-Meuse, est à la barre. Il apporte les clefs des ville et château de Namur; il annonce que les nouvelles victoires sont dues aux sages décrets et aux mesures de la Convention nationale (4).

(1) *P.V.*, XLII, 78. *J. Fr.*, n° 664.

(2) *Mon.*, XXI, 266.

(3) *J. Perlet*, n° 666; *Débats*, n° 668; Mention dans *J. Paris*, n° 567; *J. Univ.*, n° 1701; *Mess. soir*, n° 700; *Ann. R.F.*, n° 231; *M.U.*, XLII, 44; *C. Univ.*, n° 932; *Ann. patr.*, n° DLXVI; *J. Sablier*, n° 1450; *J. Lois*, n° 660.

(4) *P.V.*, XLII, 78.

L'adjutant général : Il m'est bien doux d'avoir été choisi pour apporter à la Convention les clefs de Namur, et pour assurer les dignes représentants du peuple, au nom de mes frères d'armes, que nous irons, s'il le faut, jusqu'au-delà du Rhin; notre cri sera toujours : *Vive libre ou mourir !* Tous les jours je suis témoin des traits de courage les plus touchants. Des soldats sont blessés, ils perdent un bras ou une jambe; eh bien, quand nos camarades volent à leurs secours : « Allez, disent les premiers, en vous occupant autour de nous, vous serez privés du bonheur de combattre pour la république; nous nous retirerons seuls. » Et ils font ainsi quelquefois jusqu'à cinq ou six lieues pour se traîner à la charrette qui doit les conduire jusqu'à l'hôpital militaire. (*On applaudit.*)

LE PRÉSIDENT : Citoyen, les clefs que vous apportez sont le témoignage de l'infatigable ardeur des républicains. Ah ! les clefs avec lesquelles ils entrent dans les places ennemies, c'est l'audace intrépide, c'est la constance à toute épreuve, ce sont leurs redoutables baïonnettes. La Convention a entendu avec sensibilité le récit que vous venez de lui faire, et c'est assez de l'avoir avertie d'un abus qui augmente les douleurs de nos frères blessés, pour être sûr qu'elle va s'occuper de le détruire. (*On applaudit.*) (1).

Au même instant un membre [BARÈRE], au nom du comité de salut public, fait un rapport sur la reddition de Namur, et du compte qui en est rendu par le général Jourdan, dont le résultat est que la terreur ayant frappé nos ennemis, Namur n'étoit pas investi en totalité, et le canon républicain avoit à peine tonné sur la ville, que la garnison, profitant de la nuit, a évacué la ville et la citadelle : l'ennemi n'a laissé que 250 hommes et un capitaine, qui a remis la place.

On y a trouvé 40 pièces de canon de différents calibres, avec beaucoup de munitions de guerre (2).

BARÈRE : Encore un jour pour l'Autriche. La ville et le château de Namur sont au pouvoir de la république. (*Des applaudissements unanimes s'élèvent et se prolongent dans toutes les parties de la salle.*) Tandis qu'un officier de l'armée est à la barre avec les signes du despotisme pris à Landrecies sur la garnison des coalisés, si fortement soumise à vos décrets, vous voyez à cette tribune les clefs d'argent que la servitude de Namur offrait à l'empereur autrichien. (*On applaudit.*) L'ennemi est fidèle à son plan de fuite. (*On applaudit.*)

La terreur que les hordes cannibales avaient promis de porter dans la France est reportée sur eux; ils fuient maintenant devant le nom seul de la république. (*Nouveaux applaudissements.*)

Vous croyez peut-être que nous avons fait de grands efforts pour prendre Namur ? Vous pensez qu'un siège a honoré la place de Namur, que les poètes flatteurs des rois avaient réputée imprenable; eh bien, Namur n'était même pas investi en totalité quand Namur s'est rendu; le canon de la liberté avait à peine tonné sur la ville, que la garnison allemande, peu curieuse de voir les évolu-

tions de l'artillerie française, a profité des ombres de la nuit pour évacuer la ville et la citadelle; deux cents hommes et un capitaine, abandonnés par la brave armée de Cobourg, ont remis la place à la république; elle y a trouvé quarante pièces de canon et beaucoup de munitions de guerre. (*On applaudit.*)

Les coalisés sont en pleine fuite : Anglais, Hollandais, Hessois, Autrichiens, tous ont réduit leur tactique au même principe. (*On applaudit.*) C'est pour Londres, maîtresse de cette coalition fuyarde, un grand honneur à recueillir dans cette partie de l'histoire moderne.

Voilà cependant cette nation, car il ne faut pas se lasser de parler des Anglais, voilà cette nation qui s'est vantée d'être philosophe et libre; voilà ce gouvernement injuste et barbare, qui ose espérer de tromper les peuples sur sa profonde et atroce politique : il faut ne pas se lasser de le présenter à tous les hommes, de le graver dans toutes les pages de l'histoire, ce fantôme effrayant de la domination britannique, qui veut remplir l'Europe, dont il ne fait pas partie; asservir les rois même qu'il feint de secourir; accaparer le gouvernement qu'il a l'air de défendre; protéger la religion, tandis qu'il n'en a aucune; parler de liberté, quand il cherche à l'anéantir; de commerce, quand il le monopolise : il faut en faire peur à toutes les générations libres qui se succéderont sur le sol de la république, de ce gouvernement néronien, qui, après s'être étendu mercantilement sur tous les continents du monde, va traverser les mers pour les tyranniser et apparaître sur tous les rivages, y traînant à sa suite le despotisme et les maladies, la servitude et les chaînes, l'avarice du négoce et ses usures et ses vices. [*Vifs applaudissements.*]

Si de la Sambre et de la Meuse nous repassons sur les bords du Rhin, nous y retrouverons les célèbres tacticiens de la Prusse encore fugitifs, encore repoussés par les républicains et tués par milliers dans des régions trahies qu'ils venaient usurper.

Les représentants du peuple nous écrivent, du 29 messidor, que le Prussien est en pleine fuite, qu'il a évacué Kaiserslautern, qu'il s'empresse de renvoyer bien loin sa grosse artillerie, signe de retraites forcées, et qu'il nous abandonne complètement les moissons du Palatinat, préférant se nourrir des blés de l'Allemagne.

Depuis le commencement de la guerre, la Prusse n'a pas éprouvé autant de perte que dans les journées des 24, 25, 26 et 27 messidor. Leur perte est évaluée au moins à quatre mille esclaves; et depuis Venweil, en avant de Kaiserslautern, jusqu'à Altrip et Frankendal, sur les bords du Rhin, l'ennemi est vigoureusement poursuivi, battu et exterminé par les troupes révolutionnaires. On dirait que de l'Océan au Rhin il n'y a qu'un esprit, qu'un général, qu'une armée, qu'une victoire. Voilà ce que produit l'unité du peuple français. Coalisés, dites-nous si vos levées en masse ont frappé aussi fort et aussi juste en aussi peu de temps, et ensuite vous nous parlerez de Londres et de Pillnitz.

Voici les lettres :

[*Jourdan, Comm' en chef de l'A. de Sambre-et-Meuse, au C. de S.P. Au quartier g^{al} de Genap[pe], 29 mess. II.*]

(1) *Mon.*, XXI, 266.

(2) *P.V.*, XLII, 78.